

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2012/126 Paraphe : <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE <i>Délibération n° DC2012/94</i>	

Nombre de membres :

En exercice : 126

Présents : 86

Votants : 91 (Dont 5 pouvoirs)

POUR : 100 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le dix-sept décembre, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 10/12/2012

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames ARNOULD ; BECHARD ; BESTEL ; BONOMME ; BROUILLON ; BRUSA ; BUSQUET ; CAMBIER JONVAL ; CAPPELLE ; DEVER ; DIDIER ; FABRITIUS ; FOURCART ; JACQUET ; MELIN ; MERCIER ; MOREAU ; MULLER ; PETITJEAN ; PIEROT ; PIERSON ; RAULIN ; SEMBENI et Messieurs ADIN ; ANCELME ; BARRE ; BESTEL D ; BIENVENUE ; BOCQUET ; BONHOMME ; BOSCHAT ; BOUILLEAUX ; BOURE ; BROUILLON ; CANIVENQ ; CANNAUX ; CHARBONNIER ; COLIN ; CORNEILLE ; COURVOISIER CLEMENT ; DANNEAUX ; DEFORGES ; DEGLAIRE ; DELAHAUT ; DELANDHUY ; DESWAENE ; ETIENNE JC ; FRANCCART ; GARREZ ; GIOT C ; GIRONDELOT ; GODART ; GOMEZ ; GUERIN D ; HARBOUT ; HENRY ; HUREAU ; JUILLET ; LAHOTTE ; LECLERCQ ; LEFEVRE ; LEFORT ; LESOILLE ; LETINOIS ; LOUIS ; MACHAULT ; MAILLART ; MAS ; MATHIAS ; MAYEUX ; MEENS ; MEIS ; MIELCAREK ; MOUTON ; NIZET ; PAYEN ; PIC ; POTRON ; POULAIN ; RANCON ; RENAUX ; REVILLION ; SIGNORET ; SOUDANT ; THIERY ; VALET

Représentés : Mme LEFORT Sylvie donne pouvoir de vote à Mme SEMBENI Anne ; M. CARRE Joel donne pouvoir de vote à M. POTRON Francis ; M. GEORGES Damien donne pouvoir de vote à Mme BESTEL Josette ; M. OUDIN André donne pouvoir de vote à M. LECLERCQ Guy ; Mme COSSON Geneviève donne pouvoir de vote à M. COURVOISIER CLEMENT Frédéric.

**OBJET : AUTORISATION DE DEPOT DE DEMANDE DE SUBVENTIONS
POUR L'ANIMATION DE L'ORAC 2013**

«Vu les statuts de la 2C2A, notamment son article 4.2 « Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté – Soutien aux projets de développement industriels, commerciaux, tertiaires ou artisanaux en particulier à travers des opérations intercommunales (opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce » ;

Vu la délibération n°2011/70 du Conseil de Communauté du 23 juin 2011 décidant de procéder au renouvellement d'une tranche de l'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce à la suite de la tranche 2 ;

Considérant les subventions potentielles pour l'animation de l'ORAC ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- VALIDE le plan de financement du poste d'animateur ORAC pour 2013 figurant ci-après :

DEPENSES(€)		RECETTES(€)	
Salaire brut + charges	33 000	REGION	14 800
Frais de déplacements	1 000	FISAC	7 500
Formation	1 000	CCI des Ardennes	0
		CMA des Ardennes	1 000
<i>Sous total</i>	<i>35 000</i>	<i>Sous total</i>	<i>23 300</i>
Communication ORAC (éligible uniquement au titre de la Région)	2 000	2C2A	13 700
	37 000		37 000

- CHARGE le Président de solliciter les subventions auprès du Conseil Régional de Champagne-Ardenne et des chambres consulaires ;
- AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir. »

Fait à Vouziers, le 18 décembre 2012
Le Président,

Francis SIGNORET

